RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00459
Numéro SIREN : 402 825 905
Nom ou dénomination : AGECOMA

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2021 sous le numéro de dépôt 14018

AGECOMA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER- LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT-FERRAND

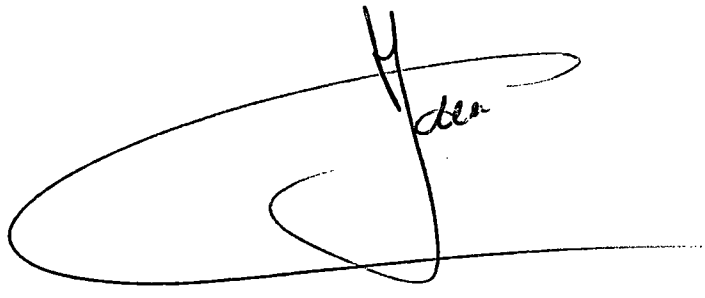
Comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

- La déclaration de confidentialité des comptes annuels
- Bilan, compte de résultat, annexes
- Texte de la résolution d'affectation de résultat soumise à l'assemblée générale
- Texte de la résolution d'affectation de résultat adoptée par l'assemblée générale

Certifiés conformes
La Présidente

La société NOVAFI
Représentée par Eric PARISET



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGECOMA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 rue Louis Rosier 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 2 8 2 5 9 0 5 0 0 0 3 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2021

DEPOT N° 1140/6

DU 13 DEC. 2021

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	292 939	AU 155 375	137 563
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	31 200	BI	31 200
	TOTAL (II)	BJ	324 139	BK 155 375	168 763
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	906 905	BY	906 905
	Autres créances (3)	BZ	80 727	CA	80 727
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	150 110	CE	150 110
	Disponibilités	CF	854 676	CG	854 676
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	785	CI	785
	TOTAL (III)	CJ	1 993 204	CK	1 993 204
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 317 343	1A 155 375	2 161 967

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGECOMA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	12 974
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	688 835
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	811 809
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	67 630
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 842
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 621
	Dettes fiscales et sociales	DY	280 719
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	14 546
	Autres dettes	EA	561
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	930 236
	TOTAL (IV)	EC	1 350 158
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 161 967

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 301 633
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGECOMA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 2 161 968 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 688 835 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/11/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à une valeur nulle pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

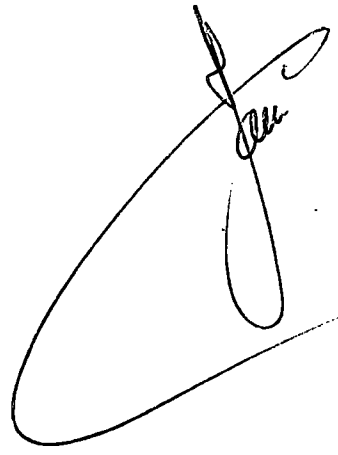
L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



AGECOMA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT FERRAND

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 6 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la Présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 688 835,22 €, de la manière suivante :

- Une somme de 687 500.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 275.00 €

- et le solde, soit 1 335.22 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 275,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2020

- Dividende global distribué : 650 000,00 €

soit, par titre : 260,00 €

Exercice : 30/09/2019

- Dividende global distribué : 607 500,00 €

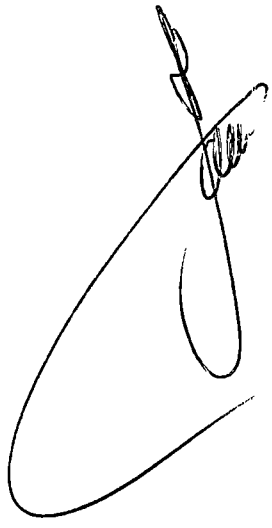
soit, par titre : 243,00 €

Exercice : 30/09/2018

- Dividende global distribué : 590 000,00 €

soit, par titre : 236,00 €

Certifié conforme
La Présidente



AGECOMA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT FERRAND

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 6 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 688 835,22 €, de la manière suivante :

- Une somme de 687 500.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 275.00 €

- et le solde, soit 1 335.22 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 275,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2020

- Dividende global distribué : 650 000,00 €

soit, par titre : 260,00 €

Exercice : 30/09/2019

- Dividende global distribué :	607 500,00 €
soit, par titre :	243,00 €

Exercice : 30/09/2018

- Dividende global distribué :	590 000,00 €
soit, par titre :	236,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente

